

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

2017-027 DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal prend acte de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, concernant un terrain situé au Lotissement du Val des Jonquilles, section AA 154.

2017-028 FRAIS DE DEPLACEMENT

Le Conseil Municipal décide de l'indemnisation des frais de déplacement que les employés municipaux sont amenés à faire dans le cadre de leur travail. Ils leur seront remboursés au tarif en vigueur, et sur présentation de justificatifs.

2017-029 DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de promotion de grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité, à 100 % concernant le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

2017-030 RYTHMES SCOLAIRES

Compte tenu des résultats de l'enquête effectuée par les parents d'élèves, relative à la modification des rythmes scolaires et notamment au retour éventuel à la semaine de quatre jours qui s'est avéré majoritairement souhaité, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur un retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée de septembre 2017.

2017-031 INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la revalorisation de l'indice brut terminal servant de référence de détermination des indemnités de fonction, qui est passé de 1015 à 1022 et sera porté à 1027 au 1^{er} janvier 2018, il lui est proposé de :

- fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux maximum suivants (tableau ci-dessous) :
 - Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique : Maire : 31 %
 - Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique : Adjoints : 8,25%
- D'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6531 du budget communal.

Le Maire


Didier PIGOREAU.

